



TOTAL
COMMITTED TO BETTER ENERGY

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

02
Introduction

04
Prévention

06
Détection

07
Réaction



Think
Compliance

Introduction

QU'EST CE QUE L'INTÉGRITÉ POUR TOTAL ?

Dans tous les pays où Total mène ses opérations, le Groupe s'applique à établir avec ses parties prenantes des relations qualitatives et durables, basées sur une culture de la responsabilité et de l'intégrité.

Deux documents fondateurs, le **Code de conduite** et le **Guide pratique de l'Intégrité**, s'adressent à l'ensemble des collaborateurs.

Le **Code de conduite** promeut les **trois principes d'action** prioritaires adoptés par Total :

- ▶ L'exigence en matière de sécurité, sûreté, santé et environnement,
- ▶ L'intégrité,
- ▶ Le respect des Droits de l'Homme.

Le **Guide Pratique de l'Intégrité** détaille la démarche du Groupe en matière d'intégrité, dont la lutte contre la fraude. **Il recommande d'entretenir une culture saine pour prévenir les comportements frauduleux**, (notamment en faisant connaître les procédures applicables, en encourageant l'honnêteté...), et de sécuriser les processus (par exemple, en protégeant l'information confidentielle, en s'assurant de la réalité des prestations, de la séparation des tâches, de la délégation de pouvoirs, de la signature...).

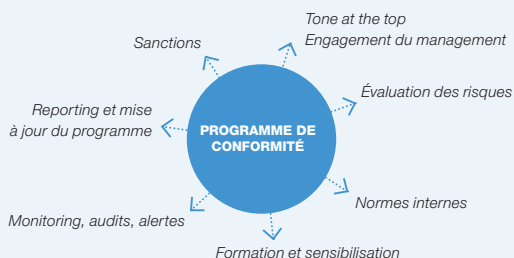
Afin d'affirmer son engagement en matière d'intégrité, Total a développé plusieurs programmes de conformité.



QU'EST CE QU'UN PROGRAMME DE CONFORMITÉ ?

Un programme de conformité est un outil de prévention visant à organiser et mettre en œuvre les actions, moyens et procédures nécessaires au respect des règles par l'entreprise.

Un programme de conformité peut être composé de tout ou partie des 7 piliers suivants :



QU'EST-CE QUE LA FRAUDE ?

« La fraude consiste à tromper délibérément autrui pour obtenir un bénéfice illégitime, ou pour se soustraire à une obligation légale. Un comportement frauduleux suppose donc un élément intentionnel (il ne s'agit pas d'une erreur) et un procédé de dissimulation de l'agissement non autorisé. Le mobile de la fraude peut être matériel – appropriation, gains ou économies – aussi bien que moral – sentiment d'obligation, volonté d'être reconnu ou de préserver une réputation. En pratique, la fraude peut être une action ou une omission » (Guide Pratique de l'Intégrité).

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES DE FRAUDE ?

La Politique Intégrité fournit la liste indicative des typologies des risques de fraude. **Le Programme de Conformité Anti-Fraude** vise notamment les risques de fraude suivants :

Détournements d'actifs

- ▶ Actifs financiers
 - ▶ Vols
 - ▶ Décaissements non autorisés (double paiement, achats personnels, détournements ou modifications de salaires, surévaluation de frais, frais fictifs, remboursements multiples, falsification de moyens de paiement ou du bénéficiaire, annulation frauduleuse de caisse, encaissements non comptabilisés, falsification d'ordres de virements...)
 - ▶ Dissimulation de créances
 - ▶ Fraude à l'assurance
- ▶ Actifs matériels ou produits (vols de produits, de biens matériels, de stocks par transferts fictifs, fausses ventes ou faux achats...)
- ▶ Actifs immatériels (détournements de données confidentielles, contrefaçons, piratage des systèmes d'informations...)

Manipulation/falsification d'informations et de déclarations internes et externes

- ▶ Pour les informations financières : surévaluation ou sous-évaluation d'actifs ou de revenus, décalage ou omission d'enregistrement, dissimulation de passifs ou de dépenses...
- ▶ Pour les informations non financières : références professionnelles, informations opérationnelles pouvant affecter des choix opérationnels ou stratégiques internes ou de tiers...

Le Programme de Conformité Anti-Fraude

Le Code de conduite affirme la position du Groupe en matière de lutte contre la fraude, en posant **le principe de « tolérance zéro »**.

Total s'est doté d'un **Programme de Conformité Anti-Fraude**, destiné à **prévenir** et **lutter** contre tous les types de fraude, étant précisé que certaines catégories de fraude, telles que la corruption ou les pratiques anti-concurrentielles, font l'objet de **programmes de conformité spécifiques**.

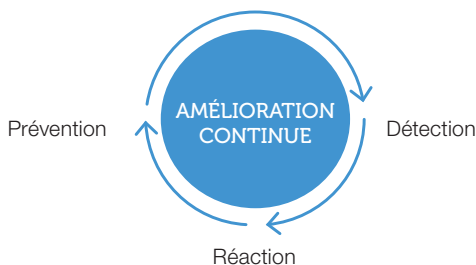
Le Programme Anti-Fraude est mis en œuvre par une organisation dédiée composée :

- ▶ du Coordinateur Anti-Fraude Groupe,
- ▶ des Coordinateurs Anti-Fraude pour chacune des Branches et pour la Holding,
- ▶ d'un réseau mondial de Coordinateurs Anti-Fraude.

Le Comité Anti-Fraude (COMCAF) constitué du Coordinateur Anti-Fraude Groupe et des Coordinateurs Anti-Fraude des Branches et de la Holding, coordonne le déploiement du **Programme de Conformité Anti-Fraude**.

La prévention et la lutte contre la fraude font l'objet de mécanismes de contrôle relevant du référentiel de contrôle interne de Total.

Ce programme est articulé autour des trois axes suivants :



PRÉVENTION

L'ENGAGEMENT DU MANAGEMENT

Il est attendu des managers de tous niveaux qu'ils donnent l'exemple ; ils ont la responsabilité que les activités relevant de leur domaine d'intervention soient menées **en adéquation avec le Programme de Conformité Anti-Fraude**. Ils doivent faire preuve d'un comportement exemplaire et moteur dans la prévention et la lutte contre la fraude.



Le tone at the top

« Notre ADN managérial s’articule autour de l’affirmation d’un certain nombre de principes d’actions [dont] l’intégrité avec les volets anti-corruption, anti-fraude... »

Patrick Pouyanné, 10 décembre 2014

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE FRAUDE

Les managers sont responsables d'**identifier et évaluer régulièrement les risques de fraude** auxquels sont exposés les collaborateurs, les activités, les systèmes de gestion ou d’information dont ils ont la responsabilité, afin de décider des actions de prévention les plus adéquates. La Direction du Contrôle Interne et de l’Audit Groupe, en coordination avec la Direction de la Conformité, synthétise ces évaluations du risque de fraude pour formaliser une cartographie au périmètre du Groupe. Celle-ci est utilisée pour actualiser le Programme de Conformité dans **une démarche de progrès continu**.

Le reporting anti-fraude fait au sein du Groupe alimente également cette cartographie.

LE RÉFÉRENTIEL ANTI-FRAUDE

Total a adopté des normes internes visant à la **prévention et la lutte contre la fraude**.

Outre le Code de conduite et le Guide pratique de l’Intégrité, le Programme de Conformité Anti-Fraude s’appuie essentiellement sur :

- ▶ **La Politique et Programme d’Intégrité** qui définit la position du Groupe en matière de prévention et de traitement des fraudes de toutes natures (y compris la corruption),
- ▶ **La Directive Lignes de conduite en cas d’incidents de fraude** qui précise les modalités d’alertes et de gestion opérationnelle des incidents de fraude.

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Total met en place des actions relatives à la prévention et la lutte contre la fraude afin de **former les collaborateurs aux risques de fraude** qu'ils peuvent rencontrer dans leurs activités, notamment :

- ▶ Le-learning anti-fraude, pour être sensibilisé à ces risques, en comprendre les enjeux, et avoir connaissance du Programme Anti-Fraude déployé au sein du Groupe,
- ▶ Des sessions de formation plus ciblées, selon les métiers ou activités,
- ▶ Des messages de sensibilisation, diffusés sur WAT et via le réseau anti-fraude,
- ▶ Le site intranet de la communauté Conformité permettant d'accéder aux informations, brochures, bonnes pratiques et outils dédiés.

DÉTECTION CONTRÔLES ET AUDITS

Afin de vérifier que le programme de prévention et de lutte contre la fraude est correctement déployé par ses entités, **Total conduit des audits adaptés.**

Ces audits, intégrant un volet intégrité, sont menés par la Direction du Contrôle Interne et de l'Audit Groupe, ou par la **Direction de la Conformité**, qui peut faire appel à des consultants externes tels que des sociétés de forensic (cabinets d'investigations comptables) pour effectuer des audits dédiés à l'intégrité.

Ces audits permettent d'**évaluer les dispositifs de prévention de la fraude**, les actions de formation et l'application des normes internes servant de fondement au **Programme de Conformité Anti-Fraude**.

SYSTÈME D'ALERTE

Tous les collaborateurs sont invités à **alerter sur des faits permettant de soupçonner ou d'identifier un cas de fraude, interne ou externe.**

Pour cela, ils peuvent :

- ▶ Saisir la ligne hiérarchique qui est tenue de reporter tout incident au Coordinateur Anti-Fraude de l'entité,
- ▶ Saisir le Coordinateur Anti-Fraude ou le Compliance Officer de son entité ou de sa Branche,
- ▶ Solliciter le Comité d'Éthique du Groupe via l'adresse email **ethique@total.com**.

REPORTING

La **remontée périodique d'informations**, via le **réseau Anti-Fraude**, permet de piloter le déploiement du programme. Une synthèse est présentée tous les ans au management et au **Comité d'Audit du Conseil d'Administration**.

RÉACTION INVESTIGATIONS

La **Directive Lignes de conduite en cas d'incidents de fraude** précise les conditions d'investigation d'une fraude ou d'une tentative de fraude. Elle indique que le **directeur général de l'entité**, supporté par le **Comité Intégrité** de l'entité, doit, dans le respect du cadre juridique applicable, prendre des mesures conservatoires visant à :

- ▶ Protéger les collaborateurs qui pourraient être mis en danger par l'identification de la fraude,
- ▶ Limiter au maximum les impacts financiers (ou autres) de la fraude sur l'entreprise,
- ▶ Identifier le mode opératoire et les personnes en cause en recueillant et préservant les éléments de preuve.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Total attend de ses employés et de ses parties prenantes qu'ils adhèrent aux **valeurs du Code de conduite**.

Des sanctions doivent être mises en œuvre à l'égard des personnes reconnues responsables ou complices de fraudes avérées dont la détermination relève de la responsabilité de la hiérarchie avec le support du **Comité Intégrité** de l'entité concernée, en concertation avec les **responsables RH et juridique**.

Ces sanctions peuvent aller jusqu'au licenciement en fonction des circonstances et du droit applicable.

La direction générale de l'entité peut décider d'engager une action judiciaire après analyse au cas par cas de la situation avec les responsables RH et juridique.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Afin d'améliorer en permanence le programme, des **retours d'expérience** anonymisés sur les incidents présentant un intérêt majeur, sont réalisés. L'analyse des cas avérés et leur formalisation permet de tirer les leçons de l'expérience.

Il s'agit d'**accroître la connaissance des zones de risques** et d'en améliorer le niveau de maîtrise à travers l'émission de recommandations.

Ce document a une vocation purement informative. Il présente une photographie succincte du Programme de Conformité Anti-Fraude de Total à la date de sa publication. Il ne saurait se substituer aux documents de référence du Groupe en matière de Conformité Anti-Fraude.

total.com



Dès lors qu'elle est disponible, l'énergie crée une dynamique de progrès. Permettre à chacun d'y avoir accès et en faire le meilleur usage sont les deux grands défis d'un avenir énergétique responsable.

C'est dans ce contexte que Total inscrit son action. Présent dans plus de 130 pays, notre Groupe est l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales. Producteur de pétrole, raffineur, distributeur et pétrochimiste, nous sommes aussi un acteur majeur du gaz naturel et le numéro 2 mondial de l'énergie solaire avec SunPower. Engagés pour une énergie meilleure, nos 100.000 collaborateurs contribuent partout dans le monde à fournir à nos clients des produits et des services plus sûrs, plus propres, plus efficaces, plus innovants et accessibles au plus grand nombre. En relation avec nos parties prenantes, nous mettons tout en œuvre pour que nos activités contribuent aux progrès économiques, sociaux et environnementaux.



TOTAL S.A.
2, place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie - France
Tel. : +33 (0)1 47 44 45 46
Capital social : 6 035 891 002,50 euros
542 051 180 RCS Nanterre
www.total.com